

## SYNDICAT DES EAUX DE CARBON BLANC

### BILAN 2010

DELEGATION TERRITORIALE DE LA GIRONDE  
Pôle Santé Environnementale

#### CONTROLE SANITAIRE

Le contrôle de la qualité de l'eau est assuré par le Pôle Santé Environnementale de l'ARS-DT33. En 2010, 126 prélèvements ont été réalisés sur le réseau du syndicat.

En cas de dépassement des limites et des références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, une enquête est immédiatement effectuée en liaison avec l'exploitant.

L'eau distribuée sur l'ensemble du Syndicat provient de 6 forages profonds (269 m à 335 m) captant la nappe de l'éocène. L'eau subit un traitement de déferrisation, physicochimique ou biologique suivi d'une désinfection au chlore gazeux, puis est distribuée dans le réseau des 10 communes du Syndicat des Eaux.

L'ensemble des forages est protégé par des périmètres.

La Lyonnaise des eaux exploite le réseau de distribution.

#### INFORMATIONS - CONSEILS SANITAIRES



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer. Pour ne pas la gaspiller, l'utiliser de préférence pour d'autres usages (chasse d'eau, lavage, arrosage...)



Pour la boisson et la préparation des repas, préférer l'eau froide à l'eau chaude sanitaire. Une température élevée favorise la migration des métaux et le développement de bactéries dans l'eau.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux, car mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Afin de réduire les risques de développement des bactéries et en particulier des légionelles, il est recommandé de :

\*maintenir la température de production d'eau chaude à 55°C minimum et à 50°C au point d'usage (douche ...) pour éviter tout risque de brûlure.

\*vidanger, détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude,

\*nettoyer, détartrer les pommes et flexibles de douches, filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.

<b>BACTERIOLOGIE</b> : La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination	100 % des 126 analyses réalisées sont conformes. <b>Très bonne qualité bactériologique</b>
<b>NITRATES</b> : Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder <b>50 mg/l</b> .	Teneur maximum 0,60 mg/l <b>Taux de nitrates conforme</b>
<b>DURETE</b> : Teneur en calcium et en magnésium exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire.	La valeur varie de 17 à 24°F <b>Eau calcaire</b>
<b>PESTICIDES</b> : Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder <b>0,1 µg/l</b> .	<b>Teneur en pesticides conforme.</b> <b>Teneurs inférieures aux seuils de détection.</b>
<b>FLUOR</b> : Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur moyenne ne doit pas excéder <b>1,5 mg/l</b> .	Teneur moyenne de 0,7 à 1,4 mg/l <b>Teneur en fluor conforme</b>
<b>AUTRES PARAMETRES</b> :	<b>L'ensemble des autres paramètres mesurés est conforme.</b>
<b>GOUT ET ODEUR</b> : La désinfection de l'eau peut parfois engendrer des désagréments pour le consommateur (goûts et odeurs). Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), les taux de chlore utilisés ne constituent pas un risque pour la santé publique. L'odeur, la couleur ou le goût change : signalez-le à votre distributeur d'eau (voir facture) .	
<b>PLOMB</b> : A la sortie des stations de traitement, l'eau est exempte de plomb. La présence de traces de plomb dans l'eau du robinet provient de la dégradation des canalisations en plomb qui peuvent encore subsister au niveau du branchement public et/ou du réseau intérieur de votre habitation. Le remplacement de toutes ces canalisations reste la solution la plus efficace pour éviter tout risque pour la santé. Dans les habitats anciens équipés de tuyauteries et (ou) de branchements en plomb, laisser couler l'eau ayant stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) avant de la consommer.	

#### CONCLUSION SANITAIRE

**L'eau distribuée en 2010 sur le Syndicat de CARBON BLANC a été conforme aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour l'ensemble des paramètres mesurés.**

Cette fiche annuelle d'information est fournie par l'ARS-DT33 en application des articles D1321-103 à 105 du Code de la Santé Publique.

Document à afficher en mairie dans les 2 jours suivant la date de réception - Toutes les données relatives à la qualité de l'eau et le rapport annuel de l'ARS-DT33 peuvent être consultés au siège du syndicat et sur internet [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr).

ARS - Délégation Territoriale de la Gironde - Pôle Santé Environnementale - Espace Rodesse - 103 bis, rue Belleville - CS 91704 - 33062 BORDEAUX CEDEX  
Tél : 05 57 01 45 54 - Fax : 05 57 01 47 89 - courriel : [ars-dt33-sante-environnement@ars.sante.fr](mailto:ars-dt33-sante-environnement@ars.sante.fr)

